



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

2024-01

Département du Gers

SIEBAG –Nombres de membres: 47

Afférents au Comité Syndical: 47

Présents: 29

Nombre de membres du collège SPAC : 10

Qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation : 28/03/2024

Séance du mardi 9 avril 2024 à 20 h 30 à RISCLE

Présents : SARNIGUET C-REON E-PUJAU JL-LECERF M-CORNU F-FITAN G-DUFFER S-PEFFAU P-MASSARROTO S-BUREAU B-DOUSSE R-BRUMONT J-BASTROT P-CAZALET R-RIBAUT P-BUFFALAN JL-SOULE J-DARTIGUES P-LACOSTE D-COURALET C-GARRALON H-RIGAIL K-DUBICQ A-SAINT-ORENS H-LANGLADE C-LALANNE G-CAPBERN P-MINVIELLE S-

Absents ou excusés : MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L- CORDONNIER C-TRIMOUILLE N- FOUGEROUSE F-FARBOS F-LAGO G-WAUTERS B-BECARD N-JOYE M-RANDAZZO CALOGERO-VIDAL C- LUMBROSO Y-VINCENT C-DEHEZ G-BOUCHET F-CUVELLIER C-LABORDE S-BOURGES L-VINCENT C-DEHEZ G-LAPASSADE B-PARGADE A-LARTIGOLLE M

Secrétaire de séance : SAINT-ORENS H.

BUDGET SPAC 28407

Objet : Approbation du compte de gestion dressé par Madame BRUNEL Isabelle, receveur municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion établi par le trésorier de MIRANDE ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

A Riscle le 12/04/2024

Transmis à la sous-préfecture le 15/04/2024

Publié ou notifié le 15/04/2024

Et publication ou notification le 15/04/2024

Etienne REON,

Vice-Président du SIEBAG

